



Paris, le 14 octobre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Comité de suivi des relations commerciales : La loi EGAlim doit pleinement s'appliquer !**

**Aujourd'hui une nouvelle réunion de suivi des négociations commerciales a eu lieu en présence des ministres Julien Denormandie, Agnès Pannier-Runnacher et de tous les acteurs. Malgré des engagements pris par chacun des opérateurs économiques de l'aval lors des Etats Généraux de l'Alimentation (EGAlim), nous constatons que la valeur n'arrive toujours pas dans les cours de ferme.**

La FNSEA et JA ont dressé deux constats durant la réunion :

- Comme le montre le rapport d'évaluation sur l'application du volet SRP/Promo commandé par Bercy : la loi EGAlim a permis de mettre un terme à la guerre des prix avec une inflation très limitée pour les consommateurs (moins de 1%).
- La chaîne alimentaire a fait preuve d'une certaine responsabilité pendant le confinement en favorisant l'origine France des produits.

Pourtant, le retour de la valeur aux producteurs reste très limité ! JA et FNSEA rappellent que le dispositif bâti en 2018 à travers la loi EGAlim est cohérent et met à la disposition des acteurs économiques tous les outils nécessaires pour changer de paradigme et construire un prix « en marche avant », basé sur des relations contractuelles équilibrées entre les maillons.

Les agriculteurs, les consommateurs et les parlementaires attendent le succès de la loi. C'est pourquoi, la FNSEA et JA sont prêts à faire des propositions pour aller plus loin dans le dispositif législatif.

Des amendements ont été portés dans le cadre de la loi ASAP pour prolonger l'expérimentation SRP/Promo. Il est primordial que la CMP ne revienne pas sur la durée affichée dans le texte qui court jusqu'avril 2023. Nous devons prendre un engagement dans la durée sur ce dispositif pour pouvoir l'évaluer pleinement.

Par ailleurs, des propositions issues de la Commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements dans leurs relations commerciales avec les fournisseurs doivent être approfondies et transformées dans la loi, notamment en matière de diffusion des indicateurs interprofessionnels et de transparence dans les négociations commerciales.

L'objectif sera d'apporter toute la transparence qui fait défaut aujourd'hui dans les négociations commerciales afin d'identifier les raisons pour lesquelles la valeur créée n'arrive pas chez le producteur.

La valeur ajoutée de la production alimentaire se crée aujourd'hui, et de plus en plus, à l'amont. Les agriculteurs auront donc toujours plus de légitimité à revendiquer une juste rémunération ! La souveraineté alimentaire, ambition affichée par le Président de la République, ne pourra être atteinte sans un revenu décent pour les-agriculteurs.

#### **Contacts presse :**

**FNSEA - Christine Claudon** – 07 60 47 44 52 – [christine.claudon@reseaufnsea.fr](mailto:christine.claudon@reseaufnsea.fr)  
**JA - Gaëtan Labardin** – 07 86 22 90 67 – [glabardin@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:glabardin@jeunes-agriculteurs.fr)